

LA NOTION DE « COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE »

DEPUIS PRÈS DE DEUX SIÈCLES, L'EXEMPLE DE LA MANCHE

Notre système éducatif, constitué d'abord en filières sélectives, socialement et scolairement séparées, s'est transformé, surtout depuis 1945, sous l'effet de la démocratisation, en un système par paliers, créant des sortes de « communautés ». Le terme est apparu officiellement dans la loi Haby du 11 juillet 1975, reprise dans la loi d'orientation Jospin du 10 juillet 1989 qui énonce « dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions ». L'article L 111-4 suivant précise : « Les parents sont membres de la communauté éducative ».

Le terme est d'actualité et a fait fortune. Il n'est que de s'y reporter sur internet, sur les sites les plus officiels : « Plusieurs corps de métiers travaillent au sein de l'école avec les personnels : les parents, le rectorat et les services départementaux de l'Éducation nationale, les collectivités, les partenaires du monde professionnel, de l'éducation artistique et culturelle, du sport, de l'histoire... »¹. La place et le rôle des parents semblent primordiaux.

Mais 40 ans seulement, c'est bref et je préfère adopter une attitude plus large et me référer, par exemple, à l'enseignement catholique qui, dès 1967, utilisait ce terme conceptualisant une pratique pédagogique antérieure et qui, dans ses statuts de juin 2013, indiquait qu'« une école est une communauté éducative qui rassemble toutes les personnes concourant à la vie de l'établissement dans la diversité des fonctions et des âges. Elle se constitue autour du chef de l'établissement [...]. Il lui revient d'en assurer l'unité en donnant à chaque membre la possibilité d'exercer ses talents au service de tous ». Ce terme a d'ailleurs dépassé nos frontières, comme en témoignent nos cousins du Québec, avec leurs écoles communautaires entrepreneuriales conscientes (ECIC).

Denis Meuret parle « d'une école qui aime le monde »², où il n'y a pas de contradiction entre apprentissage et développement de la personne, entre plaisir et effort, entre amélioration de la démocratie, rayonnement culturel et productivité économique, ce qu'il oppose au modèle durkheimien français privilégiant l'enseignement en classe par la parole du maître, où il est plus difficile d'individualiser pour les élèves en difficulté. Dans *Gouverner l'école*³, il effectue une comparaison entre la France et les États-Unis. Le système américain, si décrié en France pour son modèle inégalitaire, permet mieux, selon lui, à ses élèves de « faire face au monde » et à ses enseignants « de trouver une place ». La question intéresse d'autres pays, y compris sous-développés, comme la Côte-d'Ivoire qui a organisé un séminaire sur ce thème en septembre 2011.

Devant de telles affirmations, mais somme toute assez récentes, l'apprenti historien essaie de voir un peu plus clair et surtout plus loin. Qu'en était-il auparavant ? Cette pratique éducative est-elle née *ex nihilo* ou s'inscrit-elle dans une longue tradition et histoire ? J'aborderai d'abord, sommairement, les deux siècles passés, avec autant que possible des exemples locaux ou régionaux, et en deux parties : avant et après la place officiellement reconnue aux parents, dans l'enseignement secondaire puis primaire et primaire supérieur.

¹ Sites internet du ministère de l'Éducation nationale – les acteurs du système éducatif –, et de l'Association Française de Promotion de la Santé dans l'Environnement Scolaire et Universitaire (AFPSSU).

² D. MEURET, 2007 et 2013.

³ *Ibid.*, 2007.

Ensuite, j'évoquerai les législations successives introduisant et consacrant la place des parents dans la communauté éducative.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE : QUELQUES EXEMPLES À TRAVERS LES SIÈCLES

L'école n'a pas toujours été une administration froide et impersonnelle, repliée sur elle-même, réduite à la seule et sévère relation maître-élève.

Par les lois de 1802 (Consulat) et 1808 (Empire), Napoléon crée les lycées et l'Université

Quelle était la vie des élèves dans ces lycées ? Nous savons qu'il s'agissait d'une élite et que l'Empereur voulait y former les futurs cadres de la Nation, dévoués à son régime. Pour la plupart, ces lycées succédaient à des établissements religieux. Les professeurs, agrégés, bénéficiaient d'un grand prestige. Mais à côté d'eux, il y avait les maîtres d'études et les répétiteurs. On leur conseillait le célibat et la vie au sein de l'établissement, sans doute pour mieux s'occuper et pas seulement pour surveiller les élèves. Quel était leur quotidien ? Parlons un peu du lycée de Coutances, à la suite du collège royal, premier lycée impérial créé par Napoléon III et inauguré le 15 août 1853 sous la présidence de l'astronome Urbain Le Verrier. Georges Bottin⁴ l'a étudié. Beaucoup de célèbres « Anciens » y sont passés, tel Fernand Fleuret (1883-1945), le poète, écrivain, romancier, dramaturge, dont les grands-parents résidaient à Saint-Pair-sur-Mer, contemporain et ami de Raoul Dufy, Cocteau, Max Jacob et Guillaume Apollinaire, ou encore Rémy de Gourmont, ancien élève aussi. Fleuret n'y a fait qu'un bref séjour, à la fin du XIX^e siècle, et ne semble pas en avoir gardé un très bon souvenir. Son caractère indépendant et fantasque a sans doute eu des difficultés à se plier à la discipline, rythmée par le clairon ou le tambour.



Lycée Lebrun Coutances.

Nous savons le rôle important de l'Église catholique dans l'enseignement au cours des siècles, plusieurs communications lui sont d'ailleurs consacrées, et les difficultés qu'eut d'abord l'enseignement officiel, d'État, à s'imposer. Les deux types coexistèrent plus ou moins harmonieusement au cours du XIX^e siècle. Ainsi de 1822 à 1827, l'abbé Daniel occupa le poste de principal du collège royal de Coutances, avant celui de proviseur du lycée de Caen, puis de recteur de l'Académie, de 1840 à 1852. Il finira évêque de Coutances et Avranches. Il est aussi l'auteur de livres d'histoire et de lettres. Il fut apprécié comme recteur par notre illustre compatriote Alexis de Tocqueville, qui, comme l'écrit Jean-Louis Benoit⁵

⁴ G.-R. BOTTIN, 2013.

⁵ J.-L. BENOÎT, 2013, p. 390-397.

dans sa récente biographie, était un fervent défenseur de la liberté de l'enseignement mais adoptera une attitude modérée et conciliatrice lors de la querelle scolaire de mars 1844, à propos du monopole de l'Université pour la délivrance des diplômes.

La vie interne au petit séminaire de l'abbaye Blanche à Mortain

Dans ce petit séminaire fondé en 1822 par l'abbé Dary, la vie était rude. Qu'on en juge par les horaires des années 1850 : du 1^{er} octobre au 3^e trimestre, lever à 5 h 30 pour les 1^{re} et 2^e divisions, 6 h pour la 3^e division ; à 5 h 50 prière, méditation, étude... Dans leurs relations avec les élèves, les maîtres se montraient à la fois fermes et sévères, mais vivaient aussi de façon amicale, respectueuse, proche d'eux, partageant leur vie quotidienne. Le chanoine Godefroy,⁶ qui a écrit l'histoire de l'établissement, dit que cela n'empêchait pas la discussion, même très vive, entre professeurs : politique, religion, art, sciences, littérature étaient fréquemment abordés et faisaient l'objet de joutes oratoires. La vie associative était très développée : divers mouvements, à thème plus ou moins religieux, existaient dans l'établissement, ainsi que la Conférence Saint-Vincent de Paul où de grands élèves donnaient des cours d'alphabétisation aux jeunes des campagnes environnantes. Des fêtes religieuses ou profanes, des sorties plus ou moins longues dans les environs, des représentations scéniques, des séances littéraires et musicales, la fanfare, et, pour finir l'année, la distribution solennelle des prix, rythmaient l'année, comme dans les établissements publics. Un ancien écrivait alors : « Des fêtes, mais nous en avons tous les jours à l'abbaye Blanche ! J'ai passé là les meilleures heures de ma vie, pas une seconde d'ennui »⁷.



L'abbaye Blanche de Mortain.

Les cours pratiques de botanique et d'archéologie de l'école centrale d'Avranches

Fondée le 25 février 1795, l'école centrale d'Avranches – futur collège –, créa, grâce aux deux botanistes Jean le Chevalier et Pierre Berriays un lieu pour ses cours pratiques, dans une partie du jardin des ursulines, qui deviendra l'actuel jardin des plantes et s'enrichira sur deux siècles de milliers d'espèces et plantations. Édouard Le Héricher (1812-1890) y enseignera en seconde. Disciple d'Arcisse de Caumont, il fait d'importantes recherches et études historiques, archéologiques et philologiques, et publie *L'Avranchin monumental*. Il parcourra à pied les diverses communes environnantes, et sera président de la Société d'archéologie d'Avranches-Mortain-Granville. On peut penser que ses cours ne furent pas uniquement de brillants exposés *ex cathedra*, quelque peu froids et impersonnels, mais que, comme ses collègues botanistes, il eut à cœur d'initier ses élèves à des travaux pratiques, concrets.

⁶ GODEFROY, 1919.

⁷ *Ibid.*, p. 98.



Édouard Le Héricher.

Une scolarité à l'Institut Notre-Dame d'Avranches (souvenir personnel)

Après l'école primaire, se posa pour moi, le problème de l'orientation. Au lieu de l'année de fin d'études, instituée en août 1936, je fis partie des privilégiés qui se dirigèrent vers les études secondaires et j'entrais, en 1950, en 6^e à l'Institut Notre-Dame d'Avranches. Interne dans l'imposant établissement dominant la baie du Mont Saint-Michel, je retrouvais une grande majorité d'enfants un peu perdus comme moi, d'origine plutôt modeste, issus pour la plupart du monde rural, fils de petits et moyens agriculteurs, ou encore, pour ce qui me concerne, du milieu de l'artisanat. L'établissement avait été construit en 1913 pour remplacer celui, fermé, de l'abbaye Blanche. Sous l'impulsion de ses supérieurs successifs, l'Institut s'est développé et vient de fêter solennellement son centenaire en 2013. Sous une discipline qui pourrait paraître dure, difficilement compréhensible à nos jeunes de 2015, je suis redevable à mes maîtres de m'avoir appris à vivre ensemble et donné le goût de la culture. Les élèves internes passaient toutes les fins de semaines dans l'établissement. Ils ne partaient qu'à l'occasion des vacances. D'où la nécessité d'occuper les longs temps libres. La vie des internes y était bien remplie : cinéma, projections, théâtre, conférences, discussions, fêtes et animations diverses, rencontres de toutes sortes, qui enrichissaient les jeunes esprits, sans oublier les activités sportives, de haut niveau pour certains.



Institut Notre-Dame d'Avranches.

Les écoles primaires publiques et privées de Saint-Pair-sur-Mer⁸

L'étude rapide des archives nous fait remonter aux années 1850, et même avant, quand le curé créa au village de Larture, une école de garçons de hameau. Nous sommes alors sous l'application des lois Guizot qui réorganisent l'enseignement primaire au profit des classes populaires. Il y a une sorte de cogestion des écoles entre la paroisse et la commune. L'enseignement moral et religieux était au programme. Le maître assurait parallèlement les

⁸ Saint-Pair est situé immédiatement au sud de Granville.

fonctions de secrétaire de mairie, mais pouvait aussi jouer de l'harmonium à l'église ! On peut voir ainsi le maire et le curé se rendre à Saint-Lô pour demander un « bon » maître à l'inspecteur d'Académie.

Les premières lois Jules Ferry de 1881 instaurent l'école publique laïque, gratuite et obligatoire. D'abord assez consensuelles, elles permettent pendant un certain temps, de continuer une forme d'entente harmonieuse. Mais des difficultés apparaissent ensuite et se cristallisent avec la loi Goblet de 1886 et celle de juillet 1901 sur les associations, la loi de décembre 1905 séparant les Églises et de l'État ajoutant encore à la tension. Les locaux pour les garçons sont au rez-de-chaussée de la mairie, tandis que des classes sont construites pour l'école publique des filles, rue Sainte-Anne. L'école catholique de garçons connaît des difficultés, mais un jeune vicaire, l'abbé Noël, achète un terrain et fait construire des locaux pour une école libre près du centre ville : ce sera l'école Sainte-Anne. Une salle de spectacle s'ajoutera aux classes pour l'éducation et le divertissement des jeunes et des adultes, avec des activités de gymnastique et de théâtre, par exemple, plus tard ce sera du cinéma ou encore des rencontres et réunions des mouvements d'action catholique ou pour traiter de sujets d'actualité sociale ou économique. À la demande du curé, deux sœurs de la communauté Notre-Dame du Mont-Carmel d'Avranches viennent s'installer à Saint-Pair en 1890 villa Saint-Stanislas pour s'occuper des pauvres et des malades. Rapidement d'autres religieuses s'occupent de l'enseignement des filles. Après les difficultés de 1904-1905, certaines se sécularisent. Mais bientôt une école libre est créée où se succèdent plusieurs sœurs, des laïcs aussi qui prennent la relève. On envisagera vite de regrouper toutes les classes, maternelles et primaires, dans des locaux plus fonctionnels et mixtes.



Ancienne école Sainte-Anne, devenue Saint-Marie, à Saint-Pair-sur-Mer.

Élève à l'école publique communale de Saint-Loup⁹, en 1944 (souvenir personnel)

Il n'était alors pas question de classe enfantine ou maternelle comme maintenant. C'était une école de garçons à classe unique. Quand j'y suis entré, j'avais alors six ans et j'évoquerai avec une certaine émotion aussi mon ancien « maître d'école », M. Vimond, qui m'a profondément marqué pendant cinq années, décisives dans la formation d'un enfant. Que dire de lui, tant de beaux souvenirs se bousculent dans ma mémoire, furtifs, mais encore bien présents : le cours de morale du matin (des phrases et maximes, sont restées à jamais gravées dans ma tête). Comme il était adepte des méthodes d'éducation actives (les CEMEA), nous apprenions différents travaux manuels, la reliure, la confection de maquettes de divers types d'habitation... Nous faisons des sorties à la découverte de la nature dans les forêts proches, et, bien sûr, celle de fin d'année pour découvrir le château de Fougères, l'imprimerie Ouest-

⁹ À 5 km au sud-est d'Avranches.

France à Rennes, l'arsenal de Cherbourg ou encore le barrage de Vezins, sur la Sélune. Il avait créé avec les grands une coopérative dont les fonds alimentaient un embryon de bibliothèque. Par ailleurs, fidèle fonctionnaire républicain, il nous avait emmené, à pied, parcourant plusieurs kilomètres à la rencontre du président de la République, Vincent Auriol, à l'endroit où passait habituellement le tour de France. Avec l'école des filles, contigüe, mais séparée par un grand portail ! Lisant l'histoire de l'enseignement et de l'éducation de Françoise Mayeur¹⁰ et Antoine Prost¹¹, j'ai pris conscience du fait que l'école de Saint-Loup était une sorte d' « école mutuelle », pratique plus que centenaire, où les grands assuraient sous la responsabilité du maître, l'enseignement des plus jeunes, tels de « grands frères ».

M. Vimond nous a aussi appris une qualité et une valeur essentielle : la solidarité et la tolérance. Nous savons que dans les communes rurales, trois personnages structuraient la vie sociale et publique : le maire, l'instituteur et le curé. M. Vimond était aussi secrétaire de mairie. Entre le jeune instituteur moderne, aux idées progressistes mais sur lesquelles il restait discret, et le vieux curé, un peu bougon, mais cultivé, ouvert, qui nous parlait de saint Augustin, mais aussi de Voltaire et Rousseau, l'entente et la compréhension étaient bien réelles, faite de respect mutuel, peut-être même de complicité et de complémentarité, comme il se doit entre personnes intelligentes et de valeur. « Il faut tout un village pour élever un enfant », écrivait Hillary Clinton¹² en 1996, reprenant les termes d'un vieux sage africain.



Classe M. Vimond à Saint-Loup ne 1947.

L'enseignement intermédiaire des CEG

Les collèges d'enseignement général (CEG) succèdent aux écoles primaires supérieures qui dataient de la réforme Guizot de 1833 et aux cours complémentaires, généralisés en 1947 dans chaque canton, surtout au centre et au sud du département de la Manche. Yves Marion, a bien étudié l'histoire de ce type d'enseignement dans son essai¹³ *Quand les enfants du peuple avaient leur école*. Ces établissements étaient destinés à former les cadres moyens dont la République avait besoin, en insistant sur l'instruction professionnelle et sociale, donc sur le côté pratique. Il a montré comment cet enseignement, qui répondait à un réel besoin, a connu un tel succès. Il a insisté sur la grande implication des directrices et directeurs d'alors, fortes personnalités, choisies par les inspecteurs d'Académie, et la personnalisation des établissements où ils passaient de longues heures, assumant même la surveillance des dortoirs. L'enseignement y était rigoureux, contrôlé. Mais la vie collective y était forte aussi, avec des fêtes, sorties, jeux, confection de tricot et la gestion, comme à l'abbaye Blanche, des jardins

¹⁰ F. MAYEUR, 2004, p. 110-115.

¹¹ A. PROST, 2004.

¹² H. CLINTON, 1996, p. 269.

¹³ Y. MARION, 2012.

potagers. Un rapprochement avec ce qui se passait alors dans les établissements catholiques ne serait sans doute pas hasardeux.

DANS L'ÉCOLE, LE RÔLE DES PARENTS EST DEVENU PRIMORDIAL

Or il n'apparaît pas rapidement dans la vie des établissements scolaires avec une grande acuité, en particulier dans l'enseignement public, les écoles privées, en raison de leur statut particulier¹⁴, pouvant innover davantage. Mais, progressivement, on est passé de la notion de famille à celle de parent d'élève.

Les débuts de la reconnaissance du rôle des parents dans l'école

Georges Fotinos¹⁵, dans son étude *L'état des relations école-parents, entre méfiance, défiance et bienveillance*, dit que, dans la loi Jules Ferry du 28 mars 1882 qui rend l'enseignement obligatoire, la seule mesure évoquant la présence des parents dans le fonctionnement de l'école est l'obligation scolaire, réglée par un texte coercitif. Cette obligation valait également pour l'enseignement privé mais semblait moins respectée, au moins au début. Au-delà de quatre absences par mois, les parents devaient comparaître devant la commission scolaire. En cas de refus, une inscription était faite sur la porte de la mairie, « forme républicaine de clouage au pilori »¹⁶, qui peut être suivie d'une action en justice et d'une contravention, voire de la prison. La III^e République conquérante des années 1880 décrète la nécessité d'un enseignement conçu comme « une instruction publique ». Seul « l'État a le droit d'enseigner », proclame Jules Ferry qui n'interdit pas l'enseignement privé, ni celui donné dans la famille ou particulier. Selon le sociologue Émile Durkheim¹⁷, « l'école est une chose sérieuse confiée aux instituteurs qui sont éclairés par la Raison, tandis que les parents et plus spécialement les mères sont manipulées par les forces obscures de la Religion ». Mais cela n'empêche pas Ferry, dans sa fameuse lettre à « Monsieur l'instituteur » du 17 novembre 1883, d'évoquer ce que doit être le nouvel enseignement moral et civique et d'affirmer hautement : « Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de la dire ; sinon, parlez hardiment ».

Cependant deux faits vont atténuer un tel climat de défiance. Dans le milieu enseignant, divers documents fixent un nouveau cadre pour les relations école-parents. Le fameux « code Soleil »¹⁸, paru en 1923 et qui est resté la « bible » des instituteurs jusqu'au début des années 1980, conseille de garder un contact indispensable avec les familles : « Les liens entre le père de famille et le maître sont de l'ordre de la véritable coopération au service de l'éducation [...]. Le père de famille et l'instituteur partagent une fonction et une obligation communes : avoir autorité sur les enfants, les élever, les éduquer [...]. La collaboration entre parents et instituteurs aide à dissiper les préjugés réciproques qui les séparent et à créer des liens de

¹⁴ C'est le cas des écoles catholiques avec les Organismes de Gestion des Établissements d'Enseignement catholique (OGEC) nés dans les années 1960. Les personnels, parents (APEL) organisent diverses manifestations (fêtes, repas, kermesses...) où s'investissent plusieurs dizaines de bénévoles.

¹⁵ G. FOTINOS, 2013.

¹⁶ *Ibid*, p. 12

¹⁷ Cité par G. FOTINOS, 2013, p. 13.

¹⁸ Joseph SOLEIL, *Le livre des instituteurs : morale professionnelle, administration et législation scolaire, la nouvelle organisation de l'enseignement*, Paris, Le Soudier, 1923. Rédigé par Joseph Soleil, chef de bureau au ministère de l'Éducation nationale, il est à l'origine du code du même nom, Pris ensuite en charge par une équipe du Syndicat national des instituteurs (SNI), il fait l'objet de 51 éditions, la dernière en 1982.

mutuelle confiance et de sympathique estime »¹⁹. Un père de famille a le droit de savoir ce que fait son enfant à l'école et un instituteur doit éprouver le besoin d'appuyer son autorité sur celle du chef de famille. Il y a aussi l'apparition des associations de parents d'élèves, d'abord la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) en 1905, suivie de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) en 1930 et de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) en 1947²⁰. Dès 1932, une circulaire incitait les parents à se regrouper en plus grand nombre et, en 1942, les chefs d'établissement sont invités, dans la mesure du possible, à tenir compte des souhaits des parents dans la fixation des horaires.

Les réformes des premiers gouvernements de la Cinquième République

En mai 1958, à l'avènement du président de Gaulle, un vent de renouveau souffle dans tous les domaines, y compris dans l'Éducation nationale. Les réformes se succèdent, avec Jean Berthoin, puis, plus longuement, avec Christian Fouchet. Les gouvernements accroissent prodigieusement les moyens en personnel et en matériel, ce qui se traduit par un effort financier considérable. De 1958 à 1975, le budget est multiplié par plus de quatre en francs constants. Le nombre de postes passe de 375 000 à plus de 844000.

Il aura fallu attendre 130 ans une réelle démocratisation de l'enseignement pour rompre un système de discrimination hermétique et, en principe, donner à tous l'égalité des chances avec les CES créés en 1963 par le recteur Capelle. Certes il y avait trois cycles mais avec, théoriquement du moins, des possibilités de passerelles. À côté des enseignements littéraires, d'autres élèves pouvaient, sous le même toit, s'initier à de vraies machines professionnelles. Le cycle court devait conserver l'esprit des anciens cours complémentaires et CEG auxquels les nouveaux responsables ministériels restaient attachés.

Les CEG, qui, dans encore beaucoup de cas, étaient « au compte du chef d'établissement »²¹, tout puissant dans beaucoup de domaines, furent « nationalisés » et transformés en CES à partir du milieu des années 1960. Des professeurs certifiés étaient nommés principaux et des attachés d'intendance, gestionnaires – agents comptables ou non –, leur étaient adjoints. N'allait-on pas, involontairement à contre-courant, démolir de, souvent modestes, mais fortes et réelles « communautés de vie », peut-être trop fermées et repliées sur elles-mêmes ? Quoi qu'il en soit, je devins, par hasard, l'un des nouveaux cadres de l'intendance qui fit aussi l'objet d'une réforme profonde. Souvent nous passions pour de dangereux technocrates, inféodés au pouvoir gaulliste, peu apprécié de beaucoup, alors que sans formation sérieuse, nous faisons preuve du maximum de bonne volonté. Si certains nous accueillait avec compréhension, pour d'autres nous dérangions manifestement. Je pensais que mes expériences professionnelles antérieures, en particulier dans la banque, me seraient un atout, un enrichissement.

Le collège unique de René Haby allait suivre en 1975 avec diverses modifications et adaptations, et entraîner une orientation nouvelle, complétée en 1984 par la décision de Jean-Pierre Chevènement de conduire près de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, puis, ensuite, pour beaucoup vers l'enseignement supérieur.

¹⁹ *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n° 1, Caen, Laboratoire de psychopédagogie de l'université de Caen, 1986, p. 68 et 73.

²⁰ Il existe de nombreuses autres associations de parents, la plupart locales, d'autres se disant « autonomes » ou « indépendantes »

²¹ Le chef d'établissement assurait, sous sa responsabilité personnelle, la gestion financière et matérielle de l'établissement comme un entrepreneur privé, encaissant directement les frais de pension et demi-pension, réglant lui-même les salaires et factures.

Les événements de mai 68 consacrent la place des parents

Je ne m'étendrai pas sur la genèse de cette crise, née d'abord dans l'enseignement supérieur parisien et limitée à certains établissements, comme l'université de Nanterre le 3 mai 68, avant de s'étendre. L'explosion scolaire, et la massification, décrites par Louis Cros en 1961²², en sont une des causes fondamentales avec l'inadaptation pédagogique du système éducatif, fait pour une minorité privilégiée et qui ne convenait plus aux masses diversifiées pour lesquelles la relation de subordination de l'élève au maître, d'une façon quelque peu administrative et formelle ne convenait pas ou plus. Le système était à bout de souffle. On avait trop privilégié le quantitatif par rapport au qualitatif.

Le congrès d'Amiens de mars 1968, rassemblant 600 personnes (enseignants, syndicalistes, hauts fonctionnaires, journalistes...) avait quelque temps auparavant dénoncé l'inadaptation du système éducatif face aux bouleversements de la société et préconisait des réformes essentielles comme la formation des maîtres et l'urgence d'une rénovation éducative aussi bien que pédagogique. Sans jouer les *Cassandra* qui auraient tout prévu, je me permets d'avouer qu'en février ou mars 1968, je m'étais alarmé de l'éventualité d'une crise auprès d'une importante personnalité civile de notre département. J'en jugeais et pressentais l'imminence, avec mon expérience passée et un regard neuf sur le système, vu localement. Les événements furent violents, toujours déstabilisants, stressants. Le président de Gaulle fit appel à Edgar Faure et lui confia le soin de mettre en place diverses réformes afin de remettre en route le système. Ce furent les lois de participation de novembre 1968, d'abord dans l'enseignement supérieur où il y avait urgence, puis dans l'enseignement secondaire, à commencer par les lycées, en septembre 1969. En particulier, on revit complètement le fonctionnement des conseils d'administration avec une représentation plus importante des enseignants et personnels, élus par leurs pairs. Surtout, les parents y firent leur entrée, élus aussi, et ne faisant plus de la simple figuration. Y entrèrent également les élèves, ainsi que des représentants du personnel administratif et d'entretien, et des élus des collectivités locales. Ils assistèrent également aux conseils de classe. Tous, sous l'autorité du chef d'établissement devaient participer à la vie et au bon fonctionnement, harmonieux du lycée ou du collège.

Le système sera bientôt étendu aux écoles. Elles n'obtiennent pas l'autonomie même si on parle de « communauté scolaire », avec un conseil des maîtres pour les instituteurs et le directeur, et un conseil des parents, élus. Le conseil d'école les réunit sous la présidence du directeur de l'école, avec la participation de l'inspecteur de l'Éducation Nationale. Mais le maire en est exclu (il deviendra membre de droit en 1980), sauf s'il est question de la gestion matérielle et financière. Le conseil n'émet du reste que des avis consultatifs portant surtout sur des objets statutaires. La loi de décentralisation de 1985 qui crée les lycées et collèges comme établissements publics locaux d'enseignement (ÉPLÉ) n'accorde toujours pas l'autonomie administrative et financière aux conseils d'école, même si on note des évolutions sensibles : il peut émettre des avis et propositions dans le fonctionnement de l'école, et même, fait nouveau, sans trop insister, dans le domaine pédagogique (activités périscolaires, par exemple). La loi Jospin de 1989 qui, comme nous l'avons vu, crée la « communauté éducative », en exclut toujours les écoles. Ainsi, contrairement à leurs collègues des lycées et collèges, le représentant des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), peut seulement être invité. Pour expliquer et regretter cette attitude prudente, je cite Francis Oudot, longtemps président de l'association nationale des directeurs de l'éducation des

²² Louis Cros (1908-2000), inspecteur général, fondateur de l'Institut Pédagogique National (IPN) et des Centres Régionaux et Départementaux de Documentation Pédagogique (CRDP et CDDP), auteur de *L'explosion scolaire*, Paris, Comité universitaire d'information pédagogique, 1961.

grandes villes (ANDEV), qui se veut laboratoire d'innovation dans le champ de l'éducation : « Le véritable enjeu semble bien être que la communauté éducative, élargie à tous ceux qui œuvrent, dans et autour de l'école, reconnue comme telle, participe effectivement à la préparation et la mise en œuvre de véritables projets d'établissements dans les écoles, dirigées et managées par des chefs d'établissements, dotés d'une formation, d'un statut et de moyens juridiques et financiers. L'implication et la motivation des parents, à travers leurs représentants et des élus municipaux pourraient alors s'établir sur des bases constructives et ne plus fonctionner sur le modèle centralisateur de la loi Haby, à savoir trop souvent comme une instance de revendication matérielle »²³. Progressivement, les réticences des uns et des autres disparurent et les conseils d'école font maintenant partie du paysage scolaire.

Jeune administrateur, comme d'autres sans doute trop utopiques, nous attendions de ces mesures nouvelles, voire révolutionnaires, un nouvel esprit, une vraie « bouffée d'air frais ». Mais les premières séances furent trop souvent l'objet et le prétexte à d'interminables débats de procédure, décevants. La démocratie ne s'improvise pas. Elle s'apprend patiemment et demande un long cheminement et apprentissage. Après l'excitation et l'euphorie du début, ce fut trop souvent l'indifférence, voire la lassitude. Tout retomba trop vite dans la glaciation bureaucratique. Jacques Narbonne²⁴, qui fut pendant cinq ans le conseiller du président de Gaulle pour l'éducation, a raconté cette période dans un livre au titre évocateur, *De Gaulle et l'Éducation, une rencontre manquée*.

La communauté éducative est aussi expérimentée, avec succès, dans d'autres sphères de l'enseignement

C'est le cas notamment dans l'enseignement agricole, technique ou spécialisé où la présence des parents est souvent davantage prise en compte.

Les Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO), créées en 1937, pratiquent une pédagogie par alternance (elles sont pionnières en ce domaine) et associent fortement profession et parents. L'enseignement public agricole, original aussi, a été mis sur pied par les lois de 1960 et 1962 d'Edgar Pisani. Les milieux professionnels souvent à l'origine d'établissements techniques, restèrent toujours associés à son fonctionnement, par l'intermédiaire des représentants des syndicats patronaux ou ouvriers. Les stages en entreprise furent la règle et, pour l'apprentissage, déterminants.

Dans l'enseignement spécialisé pour les enfants en difficulté scolaire ou en situation de handicap, de multiples établissements sont créés : classes d'inclusion scolaires (CLIS), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), etc. Dans tous les cas, l'enseignement et l'éducation, la rééducation, y sont fortement individualisés et exigent une participation assidue et efficace des différents acteurs spécialement formés. L'influence du personnalisme s'y manifeste, courant de pensée auquel se rattachent à la fin du XIX^e siècle deux figures du département de la Manche : l'abbé Paris et Joseph Lotte²⁵.

²³ *La Communale, Lettre d'information des directeurs de l'éducation*, n° 22, mars 2003, p.7

²⁴ J. NARBONNE, 1994.

²⁵ L'abbé Pierre Paris (1884-1939), né à Villedieu-les-Poêles, « Monsieur Paris », professeur au collège de Saint-Lô et de Saint-Pierre-Église, fondateur de la Paroisse universitaire. Cf, J.-F. HAMEL, 2002, p. 165. Joseph Lotte (1875-1914), ancien élève au lycée de Cherbourg et professeur au lycée de Coutances, fondateur du « Groupe des professeurs catholiques de l'université », ami et confident de Charles Péguy. Cf, J.-F. HAMEL, 2002, p. 150

On le retrouve aussi dans les divers mouvements d'éducation populaire qui militent aussi bien pour le développement individuel des personnes que pour leur insertion dans la société, au moyen d'activités culturelles, artistiques, humanitaires, sportives aussi. Qu'il soit d'inspiration laïque (Ligue de l'enseignement) ou religieuse, il veut permettre à chacun de s'épanouir et trouver une place dans la société.

Au début des années 70, l'apparition officielle de la notion de « communauté éducative » : une nouveauté passionnante, une véritable révolution

J'écrivais alors dans des revues nationales spécialisées comme celle de *L'Université moderne* : « Valoriser la fonction éducative sans négliger la fonction pédagogique n'est pas simple, mais pas irréalisable. Il n'est pas nécessaire de passer des lycées-CES casernes aux lycées-CES garderies-colonies de vacances. Les exemples, en France et à l'étranger, d'établissements publics et privés ayant réussi une harmonieuse synthèse entre ces deux fonctions, ne manquent pas. Il suffit d'imagination, de bonne volonté. À nouveau, je me permets d'insister sur la nécessité d'une autorité ferme, dynamique, efficace à la tête des établissements »²⁶. Des formes nouvelles alliant innovation, imagination, bon sens surtout, devaient permettre de concilier autorité, qui n'a jamais été autoritarisme borné, efficacité et liberté. J'en concluais pour ce faire à la nécessaire et profonde réforme de l'administration de l'Éducation nationale, de son esprit, sujet quelque peu tabou alors. Cela me semblait de pur bon sens. J'écrivais aussi, par exemple, que l'établissement était une entreprise mais pas comme les autres, de par sa finalité et son fonctionnement, bien sûr, d'un genre très particulier, fonctionnant sous une forme associative forte, apparentée à l'économie sociale et solidaire. Mais il faut bien reconnaître qu'un CES, voire un lycée dans un gros bourg, chef-lieu de canton ou petite ville, est un des gros employeurs, comme l'hôpital ou la mairie. Son budget n'est pas négligeable.

Les lois de décentralisation de Gaston Defferre (1983-1985) créèrent une étape importante, voire décisive, dans le processus, objet de cette communication, qui n'est pas propre bien sûr à notre département ou région, en rapprochant les élus des citoyens que sont les personnels, parents et élèves. Gestionnaire agent comptable d'un collège rural dans les années 1970, j'avais été frappé par l'attention que portaient les représentants élus des diverses communes, souvent de taille réduite, à la vie du CEG-CES, *via* le Syndicat intercommunal à vocation multiple. Ils se sentaient un peu les propriétaires de l'établissement. J'y voyais un avantage par rapport à la gestion administrative de l'État, froide, impersonnelle, lointaine, moins attentive et efficace. Cette expérience fut trop brève. Mais elle me semblait intéressante et d'avenir et j'en avais parlé à des amis parlementaires de notre département. Je n'ai pas eu connaissance que les personnels TOS²⁷, qui sont depuis longtemps maintenant pris en charge par les départements et les régions dans la gestion de leurs carrières, aient trouvé à redire à leur nouveau statut, plus proche de leurs préoccupations, avec des interlocuteurs qui les connaissent mieux et peuvent davantage les aider, voire récompenser.

Vers la coéducation

L'évolution précédente s'est concrétisée dans les dernières grandes lois sur l'éducation. La loi du 23 août 2005, loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école, crée un socle commun de connaissances et affirme, qu'en liaison avec l'action pédagogique, l'action éducative s'inscrit dans le projet d'établissement, élément fédérateur de la politique globale de celui-ci. L'accent est mis sur l'accueil et l'information des parents, l'orientation, la politique

²⁶ M. NORMAND, *Revue de l'association pour l'université moderne*, septembre 1974, n° 51, p. 5.

²⁷ Personnels techniciens, ouvriers et de service.

documentaire, le suivi individualisé des élèves, l'ouverture à l'environnement économique, culturel, social, européen, international, l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, la capacité d'autonomie et d'initiative. Les textes insistent sur la régularité et la qualité des relations avec les parents qui sont un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public d'enseignement. Les enseignants sont partie prenante de la dimension éducative qui est constitutive de leur métier au quotidien dans leur classe.

N'oublions pas les élèves, les grands, qui participent au travers des instances de représentation lycéenne. Dès 1985 est créé le conseil de la vie lycéenne (CVL), organe de démocratie lycéenne avec un rôle consultatif. Il est constitué en parité d'élèves élus et de représentants de l'administration, personnels et parents, qui ne prennent pas part au vote. Ce conseil succède plus ou moins au foyer socio-éducatif (FSE) des lycées, devenu maison des lycéens, des collèges. Dans les écoles, on parle de coopérative. À côté est né l'Office sportif universitaire (OSU) en 1931, devenu en 1975 l'Union nationale du Sport scolaire (UNSS) en 1975.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013, la dernière en date, veut « une école juste pour tous et exigeante pour chacun ». Elle a créé les écoles supérieures du professorat et de l'enseignement (ÉSPE), qui ont remplacé les IUFM, et accru les moyens en personnels. Cette loi a surtout marqué les esprits par la réforme des rythmes scolaires. Elle a mis en place les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) pouvant associer à une collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

La loi s'appuie plus fortement sur les collectivités locales, chargées d'organiser les activités périscolaires, diverses et variées avec des intervenants extérieurs. Les parents sont davantage impliqués et leur place, pour ce qui est des écoles, semble mieux reconnue. On est loin du conseil d'école, bien formaliste, de 1975 ! Avec sans doute des tâtonnements et expérimentations souvent laborieuses, la communauté éducative avance. On parle maintenant de coéducation.

J'ai fait état, simplement, d'expériences vécues comme élève ou modeste acteur du système éducatif. Je pourrais mentionner aussi divers engagements associatifs et citoyens qui m'ont également aidé à forger mes opinions et convictions. Pour le domaine qui nous concerne j'indiquerais seulement : la présidence, il y a plusieurs années, d'une association de parents d'élèves à Hérouville-Saint-Clair, un engagement au plan national dans un syndicat, très minoritaire il faut le reconnaître, ou encore dans une association d'anciens élèves. En ce mois de mai-juin 2015 où je préparais mon intervention et réfléchissais à ces questions, je voudrais parler des fortes turbulences que traverse le milieu éducatif à propos du projet de réforme du collège. Une sorte de guerre de religion oppose les « Républicains » (plutôt attachés aux valeurs d'autorité, d'égalité, de mérite et à l'« élitisme républicain ») et les « Pédagogues » (davantage attirés par celles de liberté et d'autonomie pédagogique dans la relation du maître à l'élève). N'y aurait-il pas, entre ces deux camps, apparemment irréductibles, une troisième voie ? « Le débat peut paraître quelque peu artificiel et il revient à l'institution de faire en sorte que les deux rapports s'équilibrent. Il est possible et envisageable de faire évoluer les pratiques pédagogiques, la place des élèves, tout en restant fermes sur un certain nombre de principes et de valeurs, ceux qui fondent la vie en société »²⁸. Je tiens aussi à citer Évelyne Martini, dont le texte de la quatrième de couverture de son

²⁸ « Changer l'école », *Cahiers pédagogiques*, Messages, 18 octobre 2012, p. 3.

ouvrage paru en 2011²⁹ affirme : « Il y a une dimension de l'humain que l'École, malgré les mérites de ses personnels et leur grande qualité, ne sait pas développer en chacun de ceux qu'elle prétend éduquer : c'est l'intériorité, la capacité au silence et à l'attention, le sens du juste, le respect de soi ». Pour elle, la lecture des grandes œuvres de la littérature, pas seulement d'*Harry Potter*, lui semble irremplaçable.

Et, pour conclure, je cite Philippe Meirieu :

« Mais l'école et les parents sont pour longtemps et peut-être pour toujours assignés au conflit. Heureusement ! Car le conflit est le corollaire de la démocratie. C'est la seule alternative au totalitarisme [...]. Il remet les choses en jeu, rouvre les perspectives, recrée du lien. Mais ce n'est pas la guerre. C'est la capacité à réfléchir collectivement sur les contradictions [...], à expliquer nos désaccords et à construire pied à pied des accords [...]. Mais face à la disparition brutale des liens sociaux sous la pression des intérêts individuels et des forces centrifuges, il faut construire des institutions ouvertes à toutes et tous, pour faire exister et contenir tout à la fois les conflits³⁰. »

Puissent tels être le rôle et l'objectif de la communauté éducative, pourquoi pas la troisième voie, rassembleuse, dynamique, vivante, ouverte, généreuse et fraternelle, mais exigeante, avec des guides qui nous fassent grandir tous ensemble et tirer vers le haut.

Michel NORMAND

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, section de Granville

Bibliographie

- BENOÎT Jean-Louis, *Tocqueville*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2013, 742 p.
- BOTTIN Georges-Robert, *Colloque sur l'histoire scolaire locale*, Coutances, les Unelles, 2013.
- CLINTON Hillary Rodham, *Il faut tout un village pour élever un enfant*, Paris, Denoël, 1996, 358 p.
- FOTINOS Georges, *L'état des relations école-parents, entre méfiance, défiance et bienveillance*, Lyon, Enquête CASDEN, 2013, 120 p.
- GODEFROY Maxime, *Notre Maison*, Coutances, Diocèse, 1919, 285 p.
- HAMEL Jean-François, *Dictionnaire des Personnages remarquables de la Manche*, t. 1, Marigny, Eurocibles, 2002, 296 p.
- MARION Yves, *Quand les enfants du peuple avaient leur école*, Préface Mona Ozouf, Cherbourg, Isoète, 2012, 296 p.
- MARTINI Évelyne, *Notre école a-t-elle un cœur ?*, Paris, Bayard, 2011, 130 p.
- MAYEUR Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. T. 3, De la Révolution à l'école républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2004, 778 p.
- MEIRIEU Philippe, « Pour un nouveau contrat entre l'École et les parents », *L'état des relations école-parents, entre méfiance, défiance et bienveillance*, FOTINOS Georges (dir.), Lyon, Enquête CASDEN, 2013, p. 77-83.
- MEURET Denis, *Pour une école qui aime le monde*, Rennes, PU, 2013, 208 p.
- , *Gouverner l'école*, Paris, PUF, 2007, 221 p.

²⁹ É. MARTINI, 2011, p. 104-110.

³⁰ Ph. MEIRIEU, 2013, p. 77.

NARBONNE Jacques, *De Gaulle et l'Éducation, une occasion manquée*, Paris, Denoël, 1994, 496 p.

PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. T. 4, De la Révolution à l'école républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2004, 808 p.